

# Synthèse des aides et dispositifs

## Pendant l'arrêt du travail

Accompagnement  
Stages / Mises en situation  
Aide financière

## À la fin de l'arrêt de travail

## À la reprise de l'activité - Compensation du handicap (salarié)

Aides financières  
Accompagnement

## À la reprise de l'activité - aide au changement de poste (salarié)

Formations - Bilans  
Accompagnement

## Demandeurs d'emploi

Aides financières  
Accompagnement  
Stages  
Autres aides

Prestations sociales / Aides  
financières à tout moment

## PENDANT L'ARRET DE TRAVAIL

La plupart des dispositifs nécessitent au préalable un accord de l'instance de coordination de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de l'Assurance maladie (service social de l'Assurance maladie+ médecin conseil + Service administratif)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Accompagnement	<b>Services d'appuis spécifiques (SAS)</b>	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi Employeurs conventionnés par le FIPHFP		<a href="#">Fiche prescription</a>
	<b>Bilan de compétences</b>	Bilan par des experts extérieurs (24h max)	Tous publics	Mobilisation du Compte Personnel Formation (CPF)	La personne	Acteurs de l'assurance Maladie	<a href="#">Connexion au compte personnel formation (CPF)</a>
	<b>Inclu'Pro Formation Agefiph</b>	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h)  L'action peut ouvrir des droits à une aide de soutien à la formation de 630€ (selon statut, salaire et nombre d'heures de formation) pour les salariés, travailleurs indépendants, exploitants agricoles	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Assistantes sociales de l'Assurance maladie ou de la MSA ou <b>Comète</b> ou <b>Conseillers en Evolution Professionnel actifs occupés</b> ou entreprises adaptées	Acteurs de l'assurance Maladie (instance de coordination PDP) Médecin traitant Médecin du travail	<a href="#">Fiche prescription</a>
Stages / Mises en situation	<b>Essai encadré</b>	Essai de 14 jours renouvelable une fois (fractionnable) en entreprise pour permettre au salarié de tester sa capacité de travail sur son ancien poste éventuellement aménagé ou sur un nouveau poste dans son entreprise ou dans une autre entreprise.	Assuré du régime général ou de la MSA en arrêt de travail indemnisé (hors travailleurs indépendants)	Assurance maladie	Assuré ou Cap Emploi ou Assistantes sociales de l'Assurance maladie ou Comète ou Service de prévention et de Santé au Travail	Instance de coordination PDP de l'Assurance maladie Employeur Médecin du travail Médecin traitant Le CSE (Comité Social Economique) si effectué dans une autre entreprise. Le service social de l'Assurance maladie doit systématiquement faire une évaluation sociale pour tous les essais encadrés	 <a href="#">Formulaire de mise en œuvre de l'essai encadré</a>   <a href="#">Formulaire d'accord préalable du médecin traitant/ prescripteur de l'arrêt</a>
	<b>Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)</b>	Mise en situation de 15 jours à 1 mois en entreprise utilisable pour valider un projet de reconversion	Tous publics	Aucun	Cap Emploi	Acteurs de l'assurance Maladie Entreprise ciblée	
Aide financière	<b>Aide financière de 800 € par prothèse pour des prothèses auditives</b>	Aide financière de 850 € par prothèse pour des prothèses auditives	Agefiph	La personne	La personne ou Cap Emploi	Agefiph	<a href="#">Dossier Agefiph</a>

## À LA FIN DE L'ARRÊT DE TRAVAIL

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<p><b>Temps partiel thérapeutique (ou Travail aménagé ou à temps partiel » en AT/MP)</b></p>	<p>Reprise progressive du travail à temps partiel. Limité dans le temps.</p>	<p>Assuré du régime général ou de la MSA</p>	<p>Assurance maladie</p>	<p>Médecin traitant</p>	<p>Médecin traitant Médecin du travail Employeur Médecin conseil Service Administratif en tant que financeur</p>	
<p><b>Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)</b></p>	<p>CDD 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois dans son entreprise (avenant au contrat de travail) ou une autre (après visite de reprise). Si elle s'effectue dans une autre entreprise, il s'agit d'un prêt de main d'œuvre.</p> <p>Attention, la demande de la CRPE doit être faite pendant l'arrêt de travail. L'accord de la CRPE met fin à l'arrêt de travail.</p>	<p>Ouverte aux salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle établi par le médecin du travail lors de la visite de pré reprise.</p> <p>(Hors travailleurs indépendants)</p>	<p>Assurance maladie et employeur</p>	<p>Cap Emploi ou Service social de l'Assurance maladie ou SPST</p>	<p>Acteurs de l'assurance Maladie (accord de l'instance PDP pré-requis) Entreprise ciblée Médecin du travail</p> <p>Si effectué dans une autre entreprise, Les CSE (Comité social Economique) des 2 entreprises (initiale et d'accueil) doivent en être informés.</p> <p>Le service social de l'AM doit systématiquement faire une évaluation sociale pour toutes les CRPE</p>	<p> <a href="#">Formulaire d'accord médecin traitant/ prescripteur</a></p> <p> <a href="#">Modèle de convention CRPE</a></p> <p> <a href="#">Modèle d'avenant CRPE</a></p>
<p><b>Plateforme de prêt de matériel</b></p>	<p>Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus</p>	<p>Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours</p>	<p>Agefiph et FIPHFP</p>	<p>Cap Emploi Employeurs conventionnés par le FIPHFP Prestataires PAS Ergonomes</p>		<p><a href="http://www.aidatech-sudpaca.org">www.aidatech-sudpaca.org</a></p>

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - COMPENSATION DU HANDICAP (salarié)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Aides financières	<b>Aide prothèses auditives</b>	Aide financière de 850 € par prothèse pour des prothèses auditives	Agefiph	La personne ou Cap Emploi	Agefiph	<b>Dossier Agefiph</b>
	<b>Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)</b>	Aide financière attribuée à l'entreprise pour compenser les charges importantes du fait des conséquences du handicap du salarié ou travailleur indépendant		L'entreprise avec avis du médecin du travail		<b>Formulaire de demande RLH</b>
	<b>Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées</b>	Aide financière pour l'aménagement de poste		L'entreprise ou Cap Emploi		<b>Dossier Agefiph</b>
	<b>Aide aux déplacements des personnes handicapées</b>	Aide financière pour le déplacement ou l'aménagement du véhicule - plafond de 12 000 €				
	<b>Subventions prévention</b>	Aides financières permettant d'acquérir du matériel référencé selon un cahier des charges ( <b>liste</b> )	Assurance maladie	L'entreprise	CARSAT / Secteur aides financières	<b>Accès aux formulaires</b>
	<b>Contrat de prévention</b>	Subvention permettant d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise : équipement, formation...			Entreprises de moins de 200 salariés dans les secteurs bénéficiant de conventions nationales d'objectifs	Contrôleur ou Ingénieur de la CARSAT
Accompagnement	<b>Étude Ergonomique</b>	Analyse de la situation de travail et identification de solutions permettant l'aménagement d'un poste de travail par des experts ergonomes	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi, SPST, assurance maladie : service social Carsat, CPAM, médecin conseil		
	<b>Services d'appuis spécifiques (SAS)</b>	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation				
	<b>Plateforme de prêt de matériel</b>	Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP		

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	<b>Formation via le compte Personnel Formation (CPF)</b>	Compte formation personnel mobilisable à vie	Tous publics	Mobilisation du CPF	La personne	Employeur si pendant le temps de travail	<b>Connexion au compte personnel formation (CPF)</b>
	<b>Bilan de compétences</b>	Bilan par des experts extérieurs (24h maximum)					
	<b>Inclu'Pro Formation Agefiph</b>	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h)  L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 630€ (selon statut, salaire et nombre d'heures de formation) pour les salariés, travailleurs indépendants, exploitants agricoles	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Assistants sociales de la CARSAT ou de la MSA (uniquement pour les personnes en arrêt de travail) ou <b>Comète</b> ou <b>Conseillers en Évolution Professionnel actifs occupés</b> ou entreprises adaptées	Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail	
	<b>Etablissement et services de réadaptation professionnelle (ESRP) (ex. Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)</b>	Formation qualifiantes rémunérées	Assuré ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours et bénéficiant d'une décision d'orientation professionnelle par la MDPH	Assurance maladie	La personne ou MDPH	Employeur	

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié) (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	<b>Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées</b>	Aide financière à l'entreprise pour accompagner la prise de fonction dans le cadre d'un reclassement (tutorat, coaching...) – plafond de 3150 €	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Comète	Agefiph	<a href="#">Dossier Agefiph</a>
	<b>Compte Professionnel de Prévention (C2P)</b>	Compte formation/retraite anticipé pour les travailleurs exposés à pénibilité. L'utilisation des points pour réduire l'exposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>Financer une formation professionnelle pour se réorienter vers un métier moins ou pas exposé.</li> <li>Financer un passage temporaire à temps partiel sans perte de salaire</li> <li>Financer un Congé de Reconversion professionnelle</li> <li>Anticiper un départ à la retraite jusqu'à 2 ans</li> </ul>	Salariés affiliés régime général ou MSA exposés à la pénibilité au-delà de certains seuils : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le travail de nuit</li> <li>Le bruit,</li> <li>Le travail en équipes successives,</li> <li>Les activités en milieu hyperbare,</li> <li>Le travail répétitif,</li> <li>Les températures extrêmes (ex. travail en chambre froide)</li> </ul>	Assurance maladie	La personne	Employeur	Connexion au <a href="#">compte personnel formation (CPF)</a> ou au <a href="#">compte professionnel prévention</a>
Accompagnement	<b>Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)</b>	Conseil : construction d'un nouveau projet	Tous publics	France compétence	Cap Emploi (travailleurs handicapés avec besoins compensation) ou Opérateur CEP actif occupé (tout actif occupé)		<a href="#">Portail CEP PACA</a>
	<b>Plateforme de prêt de matériel</b>	Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi Employeurs conventionnés par le FIPHFP Prestataires PAS Ergonomes		<a href="http://www.aidatech-sudpaca.org">www.aidatech-sudpaca.org</a>

# DEMANDEURS D'EMPLOI

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<b>Aides financières</b>	<b>Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées</b>	Aide financière déplacement, hébergement,... pendant recherche emploi - 530 € par étape de parcours	Agefiph	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales	Agefiph	<b>Dossier Agefiph</b>
	<b>Aide à la création d'activité par des personnes handicapées</b>	Aide financière de 3 000 € pour un projet total de 7 500 €		La personne		
	<b>Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage/ en contrat de professionnalisation d'une personne handicapée</b>	Aide financière entreprise, montant variable selon l'âge et le type de contrat		Entreprise Avec l'appui éventuel de Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions locales...		
	<b>Aide humaine à la compensation du handicap</b>	Aide financière pour une aide humaine - maximum 4 200 €		La personne		
	<b>Aide technique à la compensation du handicap</b>	Aide financière pour du matériel - maximum 5 250 €				

## DEMANDEURS D'EMPLOI (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Accompagnement	<b>Conseil et accompagnement à la création d'activité «Mon projet d'Entreprise»</b>	Experts conseils	Agefiph Conseil Régional	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales ou La personne			
	<b>Dispositif emploi accompagné</b>	Accompagnement/coaching à l'accès et au maintien dans l'emploi	Agefiph FIPHFP ARS	La personne	CDAPH		
	<b>Inclu'Pro Formation Agefiph</b>	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h) L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 630€ (selon statut, salaire et nombre d'heures de formation) pour les salariés, travailleurs indépendants, exploitants agricoles	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales ou la personne elle-même	Agefiph	
	<b>Services d'appuis spécifiques (SAS)</b>	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions locales Employeurs conventionnés par le FIPHFP		
	<b>Plateforme de prêt de matériel</b>	Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus			Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales Employeurs conventionnés par le FIPHFP Prestataires PAS Ergonomes		<a href="http://www.aidatech-sudpaca.org">www.aidatech-sudpaca.org</a>
Stages	<b>Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)</b>	Mise en situation de 15 jours à 1 mois en entreprise, utilisable pour valider un projet de reconversion	Tous publics	Aucun	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales	Entreprise ciblée	
Autres aides	<b>Aides de pôle emploi</b>	Allocations chômage (revenu de substitution), aides financières, accompagnement, recherche d'emploi, formation...	Demandeur d'emploi	<b>Pôle emploi</b>			
	<b>Aides de la mission locale</b>	Aides financières, recherche d'emploi, accompagnement, formation...	Jeunes 16-25 ans	<b>Mission locale</b>			

## PRESTATIONS SOCIALES / AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES A TOUT MOMENT

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<b>Prestations extra-légales de la MSA</b>	Aide financière	Assuré de la MSA	Assurance maladie (MSA)	Cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi		<b>MSA Provence Azur MSA Alpes Vaucluse</b>
<b>Prestation de compensation du handicap (PCH)</b>	Aide permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aides humaines, technique, aménagement du logement, transport, aides spécifiques, animalières...)	Tous publics en perte d'autonomie ( <b>seuil spécifique pour chaque aide</b> )	Conseil départemental	La personne	MDPH Médecin traitant	<b>Formulaire de demande à la MDPH</b>
<b>Allocation Adultes Handicapés (AAH)</b>	Revenu minimal	Tous publics atteints d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % ( <b>sous conditions</b> )	CAF			
<b>Indemnité Temporaire d'Inaptitude (ITI)</b>	Aide financière transitoire 1 mois en cas d'inaptitude post AT/MP	Salarié avec inaptitude consécutif à AT/MP		Médecin du travail Médecin traitant Médecin conseil	Médecin conseil	<b>CERFA 14103*01</b>
<b>Pension d'invalidité</b>	Aide financière temporaire en cas d'altération importante de santé (Revenu de compensation temporaire et révisable)	Assuré présentant des pathologies médicales et/ou accidentelles non consécutives à un accident du travail ou une maladie professionnelle	Assurance maladie	La personne Le médecin traitant	Médecin conseil Médecin traitant (certificat éventuel)	<b>Formulaire de demande de pension d'invalidité</b>
<b>Indemnité en capital forfaitaire/ Rente d'incapacité permanente (ICF/RIP) en fonction du taux d'IPP</b>	Aide financière post AT/MP	Salarié malade consécutif à AT/MP	Assurance maladie	Médecin conseil	A la suite de la consolidation AT/MP après accord du médecin conseil	